



## Préparation de la Conférence téléphonique MEF

du 24 avril 2020

Messieurs les Ministres,

Dans la perspective d'un déconfinement vous nous avez demandé de vous faire remonter nos questions sur ce sujet .

En préambule, nous tenons à rappeler avec force ce qui anime la fédération **Solidaires Finances** et ses syndicats :

- La participation des administrations des MEF et de leurs personnels à la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Pour mener ce combat, la préservation de la santé des agent.e.s doit être au cœur de l'organisation du travail. Ainsi, le maintien sous confinement d'un maximum d'agents et d'agentes est la seule mesure à même de supprimer tout risque de contamination dans le cadre du travail, vient ensuite le recours important au télétravail d'où notre interrogation sur la dotation supplémentaire de matériels informatiques, la mise en situation de présentiel d'un nombre minimum de collègues et uniquement sur des missions véritablement prioritaires.
- La protection optimale des personnels amenés à exercer leurs missions, soit dans des bâtiments administratifs, soit à l'extérieur de ces derniers. De ce dernier point de vue, les exigences de certains ministères extérieurs aux MEF (le MTES pour ne pas le citer) mais dans lesquels travaillent des agents.es sous statut MEF sont inconcevables et inacceptables.
- Pour Solidaires Finances, l'ensemble des fonctionnaires de nos ministères appelé à poursuivre ou à reprendre leur activité doit être protégé par des protections collectives et individuelles : les gestes barrière préconisés et les règles de distanciation sociale, masques, gants, savon, gel hydroalcoolique, vitres de séparation aux accueils... car il n'est pas question de les exposer à une contamination, et d'exposer leurs proches et le reste de la population à un risque de propagation supplémentaire. Ces mesures doivent figurer dans des plans de prévention intégrés aux PRA, dans les DUERP, et ce à tous les niveaux, ministériel, central, national et local. Ils doivent être réalisés avec la collaboration des acteurs, actrices de prévention ministériels (MP, ISST), débattus avec les représentant.e.s des personnels notamment en CHSCT, et communiqués aux agent.e.s.

Nos exigences correspondent, pour les employeurs publics, à l'obligation de sécurité qui leur impose de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de leurs salarié.es. Nous les avons posées, parmi d'autres, conjointement avec les autres fédérations dans la déclaration que nous vous avons lue le 10 avril dernier et que nous vous avons rappelé la semaine dernière.

Concrètement, pour Solidaires Finances, nous devons avoir les réponses aux différentes questions posées et ce bien avant le 11 mai

Les plans de reprises d'activités doivent être présentés aux organisations syndicales ministérielles et déclinés dans chaque direction nationale et locale. Ces plans de reprises d'activité doivent intégrer les plans de préventions et doivent être élaborés localement bâtiment par bâtiment.

D'ici le 11 mai, les DUERP doivent être impérativement mis à jour. Avant que les agent.e.s puissent reprendre le travail nous devons avoir l'assurance que toutes les conditions de sécurité sanitaire sont garanties. Cette exigence doit couvrir le trajet domicile/travail aller et retour.

La reprise d'activité en présentiel doit -c'est une évidence si nous ne voulons pas quinze jours après constater une reprise de l'épidémie - être progressive et adaptée à la région, au département aux moyens de transports tout en garantissant les 3 « piliers » cités plus haut. Tout le territoire n'a pas été touché de la même façon.

A ce stade il est important que nous sachions comment seront « sélectionnés » les agent.e.s qui seront amenés à revenir à leur bureau ? Sur quels critères ? Par qui ? Comment seront-ils protégé.e.s pour s'y rendre ? Quelle prise en compte des problèmes liés à la garde d'enfants de moins de 16 ans, des agents dits fragiles ou relevant de pathologies ou en situation de handicap ?

Quels moyens de transports pourront-ils prendre ? Prendrez-vous en charge les nouveaux frais liés à l'utilisation de la voiture individuelle, comme la recherche de place de parking. Pour celles et ceux qui prennent les transports en commun les risques de promiscuité sont élevés. Envisagez-vous de lever l'obligation des plages fixes, de réduire le temps de présence journalier afin de leur permettre d'éviter les heures dites d'affluence.

Combien d'agents dans un bureau ? Combien d'agent.e.s par m<sup>2</sup> afin de respecter les distanciations sociales. Comptez-vous proscrire le travail en open space ? en marguerite ?

Comment prendre en compte les missions dont par nature il s'agit de contrôler des personnes physiques ?

Si les plans de reprise d'activité doivent s'accompagner d'un plan de prévention sur les mesures de protection matérielles, ils doivent également tenir compte des conséquences du confinement sur la charge de travail ainsi que sur son organisation en termes de calendrier de réalisation des missions . Pour Solidaires Finances, les agent.e.s ne doivent pas être confronté.e.s à l'injonction de devoir rattraper le retard tout en effectuant les tâches habituelles comme « s'il ne c'était rien passé ». Des choix organisationnels forts sur la réalisation des missions, une réflexion sur l'encadrement « après confinement » doivent s'imposer afin de préserver la santé psychique des agent.e.s. et prévenir la dégradation des conditions de travail.

Le retour des agent.e.s en présentiel soulève également la question de la restauration :

- dans le cas de la réouverture de la restauration collective, envisagez-vous une augmentation de la plage dite méridienne ?
- en l'absence de restauration collective : la continuité des frais de missions est-elle envisagée, comment sera organisée la fréquentation des coins repas ? Les agent.e.s seront-ils-elles autorisé.e.s à déjeuner sur place, dans leur bureau ?

La question du nettoyage des locaux est importante, mais pour autant nous vous demandons également d'avoir le souci des personnes qui effectuent ses tâches et de veiller à ce qu'elles bénéficient également des protections ad hoc.

Des lingettes véritablement bactéricides seront-elles distribuées aux agent.e.s pour nettoyer leur clavier, les téléphones ?

Pour Solidaires Finances les agent.e.s avant de reprendre le chemin des bureaux doivent avoir les réponses de votre part à nos questions. Enfin nous attirons votre attention sur les conséquences dévastatrices de l'ordonnance sur les congés prise alors que nombre d'agent.e.s n'ont pas eu le choix de leur « positionnement » ni le loisir de s'organiser autrement.

Si vous voulez réellement reconnaître l'engagement des personnels, de leur sens du collectif, ce ne sont pas des mots dont ils ont besoin mais également de gestes, aussi nous vous demandons d'abroger l'ordonnance amputant le nombre de jours de congés et de RTT.

Veillez agréer Messieurs les Ministres l'assurance de notre considération.